

SCIENCES

Biodiversité : entre connaissance et action  
Page B 6



IDÉES

L'école laïque face à l'héritage juif  
Page B 5



# PERSPECTIVES



Shukria Abdul Kadi, Irakienne d'origine vivant à Londres depuis deux ans, a voté hier pour la première fois.

STEPHEN HIRD REUTERS

## Le test irakien

*Il a fallu trois ans pour tenir un scrutin en Afghanistan, seulement deux en Irak*

D'un côté, un pays qui semblait avoir tout contre lui a réussi, ces derniers mois, à faire quelques petits pas vers l'État de droit. De l'autre, un champ de bataille où les citoyens sont invités à risquer leur vie pour cocher des bulletins de vote opaques au terme d'une non-campagne électorale.

CLAUDE LÉVESQUE

**A**part les bombes, ce qui frappe à propos des élections en Irak, c'est surtout la précipitation avec laquelle on a procédé. Des élections législatives, un exercice jugé plus complexe et plus risqué qu'une présidentielle, s'y dérouleront demain, moins de deux ans après le renversement de Saddam Hussein.

En comparaison, une élection présidentielle n'a eu lieu qu'en octobre dernier en Afghanistan, soit près de trois ans après la chute des talibans. Pour ce qui est des législatives, on n'en prévoit pas la tenue au plus tôt avant le printemps prochain.

L'ONU et le gouvernement intérimaire afghan avaient eu la prudence de reporter une fois l'élection présidentielle, initialement prévue le printemps dernier, et les législatives à deux reprises.

En fin de compte, le scrutin d'octobre dernier s'est assez bien déroulé en Afghanistan. Le premier ministre intérimaire irakien, Iyad Allaoui, semble espérer que le même scénario se reproduira chez lui. Visiblement pressé par Washington, où les factures s'accroissent, il tient sans broncher le cap du 30 janvier.

Mais il faut être drôlement optimiste — et nul en arithmétique — pour comparer le degré de violence dans les deux pays.

**Insécurité**

Pas une journée ne passe sans qu'on déplore en Irak plusieurs attentats qui font des dizaines de victimes. Comparativement à la situation préélectorale en Afghanistan, c'est carrément l'ordre de grandeur qui diffère.

Malgré les doutes exprimés par certains de ses ministres et quoiqu'il reconnaisse l'éventualité de problèmes dans «certaines poches», le premier ministre Allaoui affirme que les élections auront lieu dans toutes les provinces et dans toutes les grandes villes du pays.

Le président Bush ayant été confortablement réélu à la Maison-Blanche, on ne voit pas quel risque politique il aurait pris en consentant à un report des élections en Irak. Sauf que l'avènement d'un gouvernement élu dans ce pays devient urgent afin de légitimer une occupation entreprise sans l'autorisation de l'ONU. S'il n'y a pas d'embellie en vue à moyen terme, comme on peut le soupçonner, un scrutin dans six mois aurait été tout aussi médiocre que demain.

**Similitudes**

À première vue, l'Irak et l'Afghanistan présentent des similitudes. Dans les deux cas, on a affaire à des populations, presque entièrement musulmanes, qui n'ont jamais connu la démocratie à l'occidentale.

Dans les deux pays cohabitent des groupes ethniques ou religieux qui n'ont pas toujours

vécu en parfaite harmonie. Selon certains spécialistes, les structures tribales, les divisions ethniques et l'influence de la religion, communes aux deux pays, font obstacle aux pratiques et aux valeurs démocratiques.

À tour de rôle, depuis septembre 2001, l'Afghanistan et l'Irak se sont retrouvés au centre des efforts déployés par les États-Unis et d'autres pays occidentaux pour lutter contre le «terrorisme» et diverses formes de «tyrannie».

Mais les ressemblances s'arrêtent sans doute là. Après avoir été brièvement au centre du monde, l'Afghanistan a très vite perdu son importance stratégique. Plus précisément, il semble avoir perdu tout intérêt aux yeux du gouvernement américain et du réseau al-Qaïda, qui ont bizarrement déplacé leur combat messianique en Irak.

Ce dernier pays, faut-il le rappeler, recèle 15 % des réserves mondiale de pétrole et se situe immédiatement au nord de l'Arabie Saoudite, qui en possède 21 %. L'Afghanistan, pour sa part, ne possède que des ressources naturelles très limitées, dont l'exploitation est rendue difficile par un relief extrêmement accidenté et par l'absence d'accès à la mer.

Contrairement aux Irakiens, les Afghans n'ont aucune raison de voir dans la présence étrangère, voulue dans leur cas par l'ensemble de la communauté internationale, une conspiration destinée à permettre l'exploitation d'abondantes ressources.

Alors que les Afghans sont habitués depuis toujours à la frugalité, voire aux privations ex-

trêmes, les Irakiens sont aujourd'hui révoltés par la destruction des services publics pendant la guerre et par la politique de table rase que l'occupant a imposée à la fonction publique et à l'appareil sécuritaire du pays. Le chômage et l'insécurité constituent un terreau fertile pour les terroristes, dont les gestes complètent le cercle vicieux.

**Symbole**

L'achèvement du processus électoral en Irak a valeur de symbole mais aussi de test pour le président américain, qui a promis d'instaurer la démocratie dans la grande région du Moyen-Orient. Celui-ci espère, naïvement selon plusieurs, que son action contribuera à rendre le monde plus sûr tout en favorisant la résolution du conflit israélo-palestinien.

Il est vrai que la normalisation de l'Afghanistan n'est encore qu'un demi-succès puisque l'autorité du président Hamid Karzai se heurte toujours à la résistance de potentats locaux. Mais l'anarchie persistante n'y a pas de conséquences aussi lourdes pour les États-Unis, le reste du monde ou même les pays voisins, si on fait exception du problème posé par la culture et le commerce du pavot.

D'un point de vue historique, la faiblesse de l'État est une constante en Afghanistan. Et tant que le pays demeure divisé en fiefs rivaux, le risque est faible d'y voir apparaître une menace militaire sérieuse.

**On ne voit pas quel risque politique Bush aurait pris en consentant à un report des élections en Irak**

## • PERSPECTIVES •



Jean Dion

### C'est mathématique

**C'**est samedi, mon cher Super Sonique. Voilà donc revenu le moment d'ennuyer les gens avec nos dialogues à cinq sous la livre. D'ailleurs, j'espère ne point vous ofusquer en signalant que si l'exercice a quelque chose de (très) vaguement platonicien, il y a dans le même ordre d'idées l'adjectif «platonique», qui signifie «plus plate que tonique». Mais enfin bref, cela étant, que pensez-vous de tout ça?

— Je pense que je ne vais pas bien du tout. Mais ce n'est pas ma faute, Clothaire. Ce n'est pas non plus parce qu'il y a tellement de mauvaises nouvelles partout alors qu'on se porterait bien mieux, tu ne trouves pas?, s'il n'y avait que de bonnes nouvelles dans nos médias. Non, c'est mathématique. Démontré scientifiquement. Il existe bel et bien une «névrose de fin janvier». La chose a été prouvée au delà de tout doute possible et impossible par un professeur de psychologie de l'université de Cardiff, au pays de Galles. C'est la BBC qui le dit et, crois-moi, ce que la BBC dit, comme le *New York Times* d'ailleurs, c'est vrai.

Or donc, le prof Cliff Arnalls a élaboré la formule suivante pour mesurer l'indice de déprime. Tu prends des notes? Voici:  $1/8 W + (D - d) \times 3/8 TQ / M \times NA$ .

— Attendez, Super Car. Nous disons: un huitième...  
— Laisse donc faire. Il s'agit en fait de prendre le facteur météo (W) atténué, d'y ajouter la différence entre l'endettement (D) et le salaire attendu à la fin du mois (d), de multiplier le tout par un peu moins de la moitié du produit du temps écoulé depuis Noël (T) et de la période entre la formulation d'une résolution du Nouvel An et son abandon (Q), puis de diviser le résultat obtenu par le degré de motivation (M) multiplié par la volonté de changer sa vie (NA). Ainsi, selon ce calcul, la journée la plus morose de l'année, en Grande-Bretagne du moins, est survenue le 24 janvier dernier. Car il faut aussi prendre en compte l'impondérable facteur du lundi.

Je dis «du moins» car je subodore que l'indice de déprime n'est pas le même partout. Ici, par exemple, il connaît un sommet d'intensité du 2 novembre au 31 mars sans discontinuer. Tu veux la formule que j'ai mise au point l'autre soir pendant que je me faisais réchauffer de la tortièrre de l'année passée?

— Heu, non, ça va aller, Super Marché. D'ailleurs, votre état me semble contagieux. J'éprouve moi-même comme un petit passage à vide juste là.

— Petite nature. Tiens, je vais te rassérer un peu. Réjouis-toi, Alcibiade, la démocratie arrive demain en Irak. Les Irakiens sont heureux, eux, ils n'ont pas tout tout cuit dans le bec comme toi. Ils sont d'autant plus heureux que, compte tenu des menaces de mort émises à l'endroit de ceux qui iront voter, il ne s'agit pas d'un scrutin à deux tours. À propos, savais-tu que les États-Unis ont pris une autre décision importante? Vrai de vrai: deux semaines après avoir déclaré qu'ils ne cherchaient plus d'armes de destruction massive, ils ont annoncé cette semaine qu'ils arrêtaient d'essayer de trouver la raison pour laquelle ils sont en Irak.

Quant aux élections, selon les sondages, euh, il n'y a pas de sondages. En fait, le seul sondage a été réalisé aux États-Unis, où les répondants ont majoritairement répondu (il est dans la nature des répondants de répondre) que ce serait une maudite bonne affaire s'il y avait moins d'étrangers qui parlent de drôles de langues et plus de républicains qui parlent à Jésus en Irak.

— Pas de sondages, c'est embêtant, ça, Super 8. C'est donc dire que les journalistes ne peuvent pas poser de questions sur les sondages auxquelles les candidats répondent qu'ils ne commentent pas les sondages puisque les sondages leur ont indiqué qu'il ne faut pas commenter les sondages, ou quelque chose du genre?

— Exact. Pas de sondages, très peu de journalistes qui suivent les tournées des chefs, de rarissimes cocktails-bénéfice, et même pas de scandale des commandantes. C'est parce que la publicité, vois-tu, n'a pas la même importance là-bas qu'ici. D'ailleurs, puisque tu me transbahutes si aimablement sur le sujet, je pense que je vais te me vous faire une petite sortie en règle dont j'ai le secret. Cette semaine, dans une entrevue au supplément *Parade* du *Washington Post*, on a demandé à Norman Mailer: «Que feriez-vous si vous pouviez changer une chose pour améliorer l'Amérique?» Tu sais ce qu'il a répondu? Qu'il éliminerait la publicité à la télévision.

Moi, si tu veux mon avis, de vieux chialeux comme Mailer qui s'écartent du sentier bien tapé par nos conformistes enjambées — dans un film diffusé il y a deux ans, il faisait une charge à fond de train contre le plastique, ce symbole translucide de notre propension infinie à gaspiller —, on n'en a pas assez. En plus, j'aime bien Mailer parce qu'il a écrit un livre intitulé *Pourquoi sommes-nous au Vietnam?* où il est question pendant 250 pages de n'importe quoi sauf des raisons pour lesquelles nous sommes au Vietnam. Je pense que j'ai pris exemple sur lui pour quelques chroniques. Mettons 99 %.

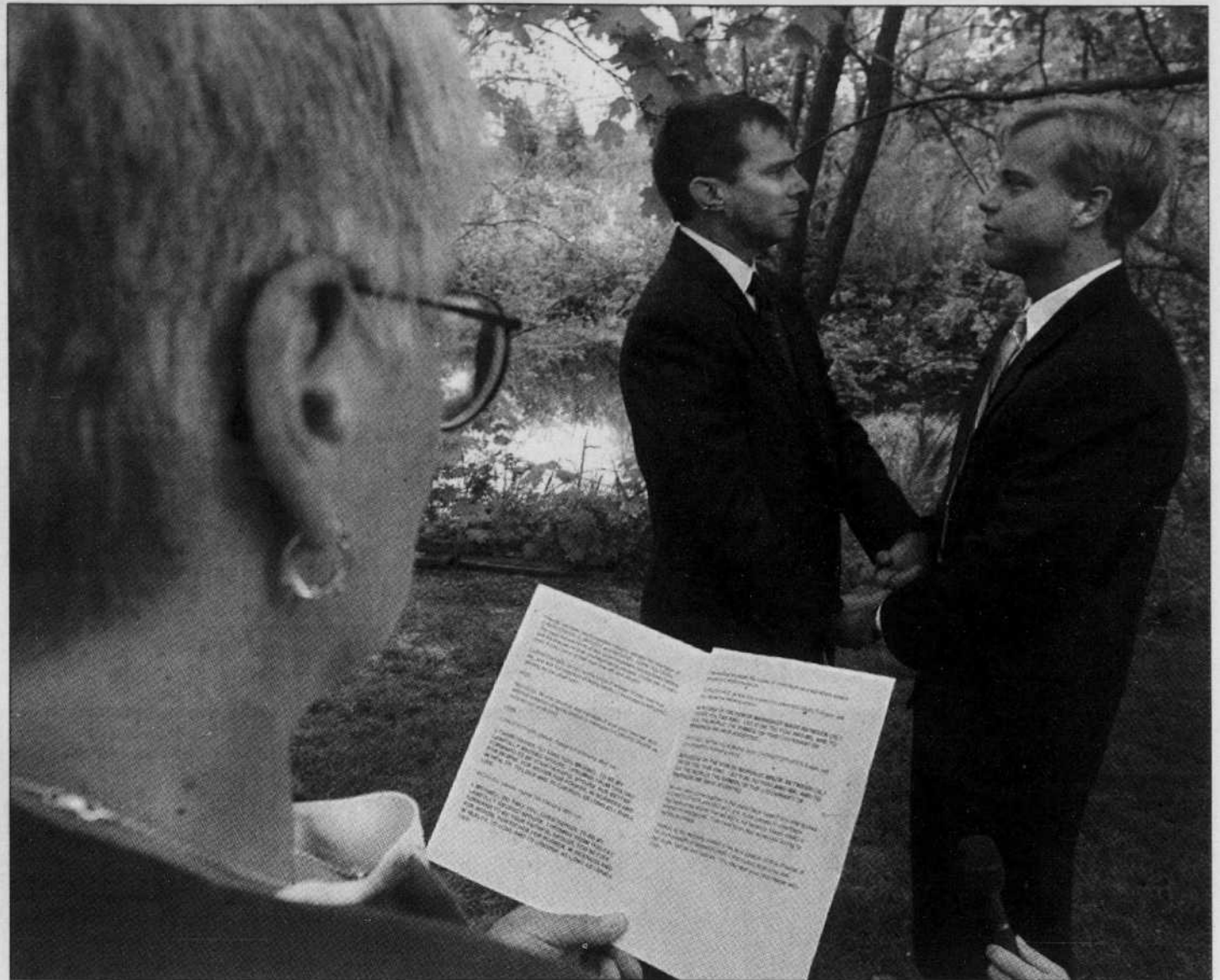
— Mais la publicité est un art, Super Loto.

— Ben tiens. Tu vas pouvoir te régaler: le CRTC vient d'autoriser deux minutes de pub à l'heure à la télévision. Me semblait, aussi, qu'il n'y avait pas assez d'annonces pour nous informer sur les excellents produits. A part ça, t'as vu? Aux States, un juge vient d'autoriser une poursuite contre McDo par des gens qui disent que bouffer là rend obèse. Une première poursuite avait été déclarée invalide parce qu'il était impossible de faire un lien précis entre le bon bœuf pur à 100 % et le bourrelet et parce que le juge avait dit: «Si vous supprimez à tour de bras, la loi ne peut pas être invoquée pour vous protéger de vos propres excès.» Mais là, c'est la pub qui est attaquée. Les requérants disent que McDo fait de la fausse publicité. De la publicité frauduleuse. Mensongère. Moi, c'est drôle, j'ai toujours trouvé que «publicité mensongère» était un pléonasme. Tu as déjà vu de la pub qui disait la vérité, toi?

— Mais il faut être vraiment sourd, aveugle, et avoir le cortex en berne pour ne pas savoir ça, n'est-ce pas, Super Sans Plomb? Toutes ces choses ne relèvent-elles pas du sens commun?

— Certes, mon petit Zachée, certes. Mais tu oublies un détail. Allez, je vais te citer le philosophe. «Le sens commun, a-t-il dit, est trop commun pour être du sens.» Ça aussi, c'est mathématique.

jdion@ledevoir.com



Les électeurs parlent davantage d'autres dossiers à leur député que de celui du mariage gai.

BRIAN SNYDER REUTERS

## Un lobby ciblé

Ce sont les députés indécis qui subissent des pressions sur la question du mariage gai

MANON CORNELIER

**O**tawa — Pendant que les chefs libéral et conservateur s'apostrophent sur la place publique au sujet des mariages gays et que des députés étalent leurs états d'âme sur le sujet, une foule de groupes ont décidé de se jeter dans la mêlée pour tenter de convaincre, si ce n'est tous les députés, du moins ceux qui hésitent encore à se prononcer.

Mais contrairement à ce à quoi on aurait pu s'attendre, l'intensité du débat politique ne se traduit pas par une pression uniforme des citoyens sur tous les parlementaires. Une fois éliminées les lettres circulaires lancées par certains groupes religieux, ce n'est qu'une poignée de lettres et d'appels qui atterrissent dans les bureaux de la plupart des députés du Québec.

Ça ne veut pas dire que les députés ne sont pas inondés de messages électroniques souvent identiques, mais comme ces derniers n'émanent pas, dans la plupart des cas, de leur comté, les députés les ignorent déjà. «Je dois recevoir entre 500 et 600 messages par jour qui proviennent du reste du Canada. Par contre, je n'ai reçu, au total, qu'une poignée de commentaires de mon comté», raconte le bloquiste Louis Plamondon, député de Richelieu, faisant écho à plusieurs de ses collègues.

Députée libérale de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine, Marlene Jennings raconte que son adjointe a examiné les messages reçus pour dénombrer ceux provenant de son comté. «Je dirais que 99 % provenaient de gens habitant à l'extérieur de mon comté, et même à l'extérieur du Québec», dit-elle. Depuis, son personnel fait comme celui de presque tous les députés québécois joints, il ne perd plus de temps à les lire avant de les effacer.

La situation n'est pas très différente à l'extérieur du Québec, bien que les députés reçoivent davantage de messages de leurs propres électeurs, entre 100 et 500 selon les comtés. Le libéral Don Boudria, qui représente la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell, en Ontario, juge quand même qu'il en a eu peu. Bien que catholique pratiquant et membre en règle des Chevaliers de Colomb, il appuie le projet du gouvernement; malgré cela, il a seulement reçu environ 135 messages de ses commentants depuis décembre. Ce qui le désole cependant, c'est qu'il y en a très peu en faveur du droit à l'égalité, à l'inverse de ce qui se produit dans le comté de Mme Jennings.

Opposé au projet de loi, le député libéral

de Saint-Boniface, au Manitoba, Raymond Simard, pense comprendre pourquoi il n'a reçu qu'une centaine de messages de ses électeurs depuis le dépôt de l'avis de la Cour suprême du Canada. «J'ai l'impression, depuis le temps, que les gens se sont fait une opinion, veulent qu'on prenne une décision et passe à autre chose.»

### Les cibles

Les députés qui ont choisi de consulter leurs commentants avant de se prononcer sont davantage ciblés par les tenants et les opposants au mariage entre conjoints de même sexe. Sans le vouloir, l'expérience de l'Église unie, la plus grande Église protestante au Canada, l'illustre bien. Favorable au mariage gai, elle n'a organisé aucune chaîne de lettres mais a offert un soutien technique à ses communautés locales, explique Choice Okoro, responsable des projets sur les droits de l'homme. Or presque toutes les paroisses qui l'ont contactée pour obtenir de l'aide se trouvent dans des comtés où le député a entrepris une consultation.

Sont très visés aussi les députés qui, contrairement à leur parti, ont affiché leur opposition au projet de loi. Dans leur cas, les opposants au projet cherchent surtout à les encourager à garder le cap. Gérard Asselin, qui est un des rares bloquistes à être contre les mariages gays, a envoyé une lettre à ses électeurs pour leur faire part de son point de vue et demander leur opinion. Il dit qu'environ 80 % des gens lui ont répondu et depuis, nombreux sont ceux qui l'invitent «à continuer à porter [ses] cu-

lottes». Il cite, entre autres, les Chevaliers de Colomb et plusieurs clubs de l'âge d'or. Tous les députés pourraient sentir une montée de tension au cours des prochaines semaines car la bataille autour des mariages gays entre dans une nouvelle phase, constate M. Boudria. Avec le dépôt du projet de loi la semaine prochaine, la mobilisation s'accroît.

Formée il y a 18 mois, la coalition Canadiennes et Canadiennes pour le droit égal au mariage a pris un nouvel élan récemment, avec l'appui de syndicats et d'organismes communautaires et la collaboration d'organisations religieuses. Comme l'explique son porte-parole, Alex Munter, la coalition veut élargir le débat au-delà de la communauté homosexuelle pour parler du droit des minorités en général. Elle incite les citoyens à accentuer la pression sur leur député et à signer une pétition. Mais à l'image de

presque tous les groupes favorables au mariage gai, la coalition n'a pas lancé de lettres circulaires. Elle offre plutôt, comme l'organisation EGALÉ, des ressources techniques aux citoyens désireux de contacter leur député.

L'Église unie n'est pas membre de la coalition mais collabore avec celle-ci. Le modérateur de cette Église, le révérend Peter Short, a envoyé une lettre à tous les députés pour dire que la reconnaissance des mariages gays allait dans le sens des valeurs chrétiennes et non le contraire. Deux de ses collègues ont écrit au premier ministre Paul Martin pour lui transmettre le même message.

Du côté de l'Église catholique, on a ciblé les médias et les paroissiens. Depuis le début de 2005, des cardinaux, dont celui de Québec, ont publié des lettres aux lecteurs pour défendre la définition traditionnelle du mariage. Les évêques de l'Ontario ont pour leur part une démarche concertée. Plusieurs, dont l'archevêque d'Ottawa, Marcel Gervais, ont diffusé une lettre destinée à être lue dans les paroisses en fin de semaine. M<sup>re</sup> Gervais veut inciter les fidèles à faire pression sur les députés. Les diocèses comptent aussi distribuer un dépliant aux paroissiens. Selon le porte-parole de la conférence ontarienne, Tom Reilly, la campagne est plus intense en Ontario car on y retrouve le plus grand nombre de députés libéraux.

L'Église évangélique, qui s'oppose aussi au projet de loi, a lancé une chaîne de lettres, un geste imité par plusieurs organisations d'inspiration religieuse qui, quand elles ne pilotent pas une chaîne de lettres, fournissent en général des outils pour appuyer l'action de leurs membres.

Cette fébrilité n'est pourtant pas partagée par les citoyens, disent les députés. Mme Jennings a tenu une journée porte ouverte en décembre et plus de 200 personnes s'y sont présentées. Du nombre, seulement six lui ont parlé du mariage gai. Don Boudria constate que ses électeurs ont bien d'autres soucis quand ils le croisent à la coopérative agricole ou sur le parvis de l'église. «Ce n'est pas du mariage gai que les gens me parlent mais de la crise de la vache folle», dit-il.

Louis Plamondon note que les rares personnes qui évoquent le mariage avec lui n'en font pas un plat et passent rapidement à autre chose. «Le niveau d'émotion lors du débat sur l'indemnisation des victimes de l'hépatite C était beaucoup plus intense. On parlait de vie et de mort, se rappelle Marlene Jennings. Dans le cas du mariage civil pour les couples homosexuels, plus de 3000 se sont déjà mariés et ça n'a changé négativement la vie de personne.»

Le Devoir

## LE TEST

SUITE DE LA PAGE B 1

En même temps, l'atomisation des rivalités afghanes, qui trouvent souvent leur origine au niveau des tribus, des clans ou des individus, explique peut-être que la violence n'y ait plus la même intensité qu'en Irak, un pays qui est déchiré entre trois ou quatre grands groupes irréconciliables.

### Rôle de figurant

L'Organisation des Nations unies, à laquelle une résolution du Conseil de sécurité confiait un «rôle central et important dans le rétablissement de la paix et la reconstruction» de l'Afghanistan, a dû se contenter d'un rôle de figurant en Irak. Sa présence s'y résume à quelques dizaines de personnes, comparativement à des milliers, rattachés à la quasi-totalité de ses agences, en Afghanistan.

Sur le papier, l'ONU est simplement invitée à jouer en Irak un «rôle crucial [...], notamment en concourant aux efforts destinés à créer et à rétablir les institutions nationales et locales nécessaires à un gouvernement représentatif». Dans les circonstances actuelles, elle doit jouer ce rôle à distance.

En Afghanistan, de nombreux employés de l'organisation partageaient les bureaux de la commission électorale avec des collègues autochtones. Malgré les nombreuses menaces et quelques attaques fatales, l'inscription des électeurs a constitué un vaste processus ouvert. Cette opération s'est accompagnée de séances d'éducation civique organisées à la grandeur du pays. Certains germes de démocratie ont ainsi pu être semés.

Rien de tel n'est possible en Irak où, à plusieurs reprises, le secrétaire général Kofi Annan a vainement appelé à un report des élections. En Afghanistan, des citoyens, montrant fiè-

rement leur carte d'électeur, semblaient croire qu'une page de leur histoire mouvementée était en train de se tourner.

Interrogés ces derniers jours par les rares journalistes encore présents sur le terrain, des Irakiens disaient ne connaître ni l'emplacement des bureaux de vote, ni l'identité des candidats qui se cachent derrière les «listes», ni les programmes politiques. Pour des raisons de sécurité, la campagne électorale s'est déroulée à la télévision. Mais à Fallouja, il n'y a même plus d'électricité...

Pour diverses raisons, l'Irak est privé d'une présence civile internationale. Au lieu de cela, il a droit à des incantations sur la démocratie, qu'on veut faire sortir du chapeau tout de suite. Pourtant, c'est ce pays, plus que l'Afghanistan, qui aurait besoin de «patience et longueur de temps».

Le Devoir

## PERSPECTIVES

Le dossier de l'hôpital universitaire

## La nouvelle pilule: la synergie

Le nouveau maître mot du dossier du CHUM est-il venu brouiller les pistes?

Devenu un impératif pour les partisans d'un CHUM à Outremont, le concept de synergie de proximité tel que proposé tardivement par le recteur de l'Université de Montréal (UdeM) a rapidement été adopté par Québec, qui a demandé à ses deux experts de se pencher sur la possibilité de se doter d'une technopole de la santé et du savoir. Tout cela n'en occulte pas moins une question fondamentale: que vient faire la synergie dans un projet d'hôpital universitaire?

LOUISE-MAUDE  
RIOUX SOUCY

La synergie est-elle un simple caprice, une valeur ajoutée ou une stricte nécessité? Absente du débat sur l'emplacement du futur mégahôpital du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) jusqu'à l'apparition du projet Outremont, en décembre dernier, la synergie est rapidement devenue le maître mot de cet épineux dossier. Le hic, c'est qu'il y a autant de définitions qu'il y a de joueurs.

En fait, la synergie est de deux ordres, bien que l'on prenne rarement la peine de les départager. Il y a d'abord celle qui consiste à rassembler toutes les spécialités médicales au même endroit, une volonté qui fait l'objet d'un consensus fort alors que tous les intervenants, le ministre Philippe Couillard en tête, martèlent que le CHUM devra comporter 700 lits sur un seul site.

Là où la confusion naît, c'est quand apparaît le concept de synergie de proximité qui permettrait de regrouper le CHUM et les facultés des sciences de la santé dans un ensemble urbain intégré. Là où certains voient la voie de l'avenir, d'autres voient un obstacle au bien-être du patient, trop souvent oublié dans ce débat qui a pris une tangente politique explosive.

Pour le doyen de la faculté de médecine de l'UdeM, il ne fait aucun doute que la technopole est la formule de demain. «J'ai fait le tour des dix meilleurs centres américains, dont Harvard, la clinique Mayo et Cleveland, qui ont tous opté pour une synergie de proximité. Ces centres nous montrent que la médecine de l'avenir aura besoin de grands espaces pour multiplier les plateformes techniques communes aux chercheurs et aux cliniciens», explique le Dr Jean Rouleau.

Pas si sûr, rétorquent toutefois le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et le directeur général du Centre universitaire de santé McGill (CUSM). «Je crois que, si la synergie de proximité avait été le facteur déterminant pour la localisation d'un hôpital universitaire, on n'aurait certainement pas choisi la cour Glen pour le CUSM, lance le Dr Yves Dugré, président de la FMSQ. Je crois que c'est un élément qui doit être regardé, mais est-ce que ça doit être le facteur déclenchant? Il faut s'interroger.»

D'ailleurs, Arthur T. Porter défend avec force le choix du CUSM, qui aura à travailler avec un mégahôpital sur «deux pattes» — l'une sur le site de la montagne, l'autre sur celui de la cour Glen. «La proximité n'est pas une nécessité. D'ailleurs, avoir ses facultés et son hôpital sur un même site comporte des avantages et des inconvénients. L'avantage principal, c'est évidemment que la collaboration entre les deux institutions est facilitée, mais il faut s'assurer que le patient n'y perde pas au change et qu'il se retrouve là où il veut bien être.»

Une idée qui rejoint celle de la FMSQ dans ce dossier. «Il faut pondérer chacun des éléments, croit le Dr Dugré. La synergie, j'en suis sûr. Je suis certain que la proximité du monde universitaire est une façon de procéder qui peut être excellente, mais la priorité, c'est de construire cet hôpital le plus rapidement possible. Et certainement pas à rabais!»

## Commodité ou nécessité?

On a beaucoup reproché au concept de synergie de proximité sa nature utilitaire dite de «commodité». Bien sûr, il y a des économies à faire avec la mise en commun des infrastructures et des services, mais aussi avec le partage de salles d'enseignement ou de laboratoires. Pour les étudiants et les professeurs, qui y gagnent temps et énergie, c'est aussi une intégration plus rapide au monde hospitalier.

Mais le patient, dans tout cela? C'est lui qui a le plus à gagner, répond sans hésiter le vicedoyen à la recherche de l'UdeM, Pierre Boyle. Pour cela, il est nécessaire de rassembler une importante masse critique de chercheurs et de cliniciens. «Les plus gros centres sont les meilleurs aimants en Amérique du Nord, à plus forte raison quand ils intègrent les facultés de la



Le directeur général du Centre universitaire de santé McGill, Arthur T. Porter, ne croit pas que la proximité soit une nécessité.

santé sur un même site.» Un pouvoir d'attraction qui ne laisse pas indifférents les géants pharmaceutiques et biotechnologiques.

Mais la proximité donne aussi un coup de pouce à la transdisciplinarité, qui permet à tous les intervenants de la santé de suivre des cours communs et de travailler main dans la main sur le terrain. Comme elle permet également un rapprochement entre la recherche fondamentale et les soins quotidiens.

La formule d'un hôpital autour duquel se greffent des facultés est d'ailleurs la norme pour le réseau du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), qui compte deux hôpitaux à Sherbrooke mais aussi un à Longueuil et prochainement deux autres à Moncton et Chicoutimi. «Un des drames de la recherche, c'est que les résultats dorment souvent sur les tablettes avant d'être appliqués. Quand les cliniciens s'en mêlent, cela permet de passer plus rapidement des laboratoires aux patients», explique le doyen de la faculté de médecine, le Dr Réjean Hébert, qui souligne que les bonnes idées naissent plus souvent dans les cafétérias et les ascenseurs que dans les réunions et les colloques.

Cette proximité permet aussi au CHUS de contourner sa faible masse critique. «La formation, la recherche comme les soins cliniques ont de plus en plus tendance à utiliser les mêmes outils ultraspecialisés. Par exemple, nous avons pu nous doter d'un scalpel à rayon gamma. Individuellement, cela n'aurait pas été possible. Lorsqu'on se porte acquéreur d'une technologie, nous pouvons concierter nos forces», explique le Dr Boyle.

## Miser sur l'éclatement

Cela dit, avec ses trois pôles régionaux, la maison mère du CHUS a fort à faire pour réunir ses forces. «Notre modèle propose une synergie de proximité sur chacun de nos sites, mais, en même temps, on fait le pari de faire éclater ce même modèle en ouvrant des campus en région afin de répondre à une nouvelle réalité», convient le doyen.

Pour tirer le meilleur de cet éloignement, le CHUS utilise les technologies de l'information. Il mise également beaucoup sur la télé-médecine et la téléconsultation. Il a d'ailleurs mené des expériences très intéressantes de «coa-

ching», où un médecin prodiguait des conseils à distance, notamment en télé-traumatologie et en télé-psychiatrie.

Voilà un point crucial. Oui, la médecine de demain nécessitera des centres ultraspecialisés de deuxième et troisième ligne, mais elle devra aussi rester accessible et communautaire. «L'hôpital ne peut pas être désincarné. Il va aussi avoir des patients de proximité, il y a donc un aspect communautaire à préserver», rappelle le président de la FMSQ.

Le président du conseil d'administration du CHUM, M<sup>r</sup> Patrick Molinari, comprend d'ailleurs mal cette volonté de bâtir une synergie entre les facultés et l'hôpital. «Pour nous, la synergie est déjà une réalité quotidienne.» C'est en effet la condition première de tous les CHU du Québec, tant sur le plan de la recherche que sur celui des soins. «De plus en plus, en recherche, les organisations n'ont plus de murs. On essaie de regrouper des cerveaux, on les relie par fibre optique. Ce n'est pas nécessaire qu'ils soient assis l'un à côté de l'autre pour produire des résultats», remarque-t-il.

«Notre modèle propose une synergie de proximité sur chacun de nos sites»

tendance, on va plutôt construire hors ville, loin des facultés», remarque M<sup>r</sup> Molinari.

«Pour nous, un modèle optimal n'a de sens que s'il a la taille et les caractéristiques qu'il doit avoir pour faire la job. La technopole a toujours été vue comme un concept de valeur ajoutée, cela n'implique donc pas le trac d'un élément pour un autre», rappelle-t-il.

Dans son étude, le CHUM prétend qu'une technopole est possible sur le site du 1000 Saint-Denis, une option que rejette vivement le doyen de la faculté de médecine de l'UdeM. «Une technopole ne se fera pas au centre-ville. On n'est pas là pour éparpiller notre réseau mais pour rassembler ses forces vives», répond le Dr Rouleau, qui compare cette option à celle choisie par Toronto, où il a travaillé comme cardiologue.

Dans la Ville reine, l'hôpital est partagé en deux sites autour desquels on a rassemblé les facultés, cela à moins de cinq minutes de marche. «On était à un coin de rue et c'aurait pu être à des kilomètres, c'était presque aussi dérangeant. Il n'y avait aucun cours commun, aucune plateforme commune. Ce serait exactement la même chose sur le site du 1000 Saint-Denis. On peut faire mieux et on doit faire mieux que Toronto.»

Mieux à quel prix? Pour le directeur général du CUSM, la question est biaisée. «Les soins de santé doivent être au-dessus des questions linguistiques, ethniques, économiques ou religieuses», rappelle sagement le Dr Porter.

Même son de cloche du côté du CHUS. «La proximité des facultés est un facteur favorisant. Mais ce qui est sur la table à Montréal n'est pas une équation facile, il faut évaluer trois variables: les coûts, la proximité des facultés, la proximité du milieu clinique par rapport à sa population de desserte. Il faut donc essayer de trouver la situation de compromis qui atteindra le mieux ces objectifs», conclut le Dr Hébert.



Michel David

## Pendant ce temps, au PQ...

Règle générale, les périodes d'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale sont passablement frustrantes pour les partis d'opposition, qui se voient ainsi privés de leur principale vitrine, tandis que le gouvernement peut multiplier les annonces à loisir.

Ces temps-ci, personne ne s'en plaint au PQ, où on est tout disposé à abandonner la patinoire au gouvernement Charest s'il veut l'utiliser pour se casser la figure. Depuis le début de l'année, il n'a ménagé aucun effort pour y parvenir. Le premier ministre donnant lui-même l'exemple, chacun semble vouloir y mettre du sien.

Il faut reconnaître que la course au championnat de la gaffe entre Jacques Chagnon et Pierre Reid devient franchement palpitante. Le ministre de la Sécurité publique vient encore de démontrer qu'il ne fait pas le tenir pour battu en nommant une flopée d'amis du PLQ à des postes de commissaire aux libérations conditionnelles sans se soucier le moindre de leurs qualifications, précisément au moment où un livre-choc vient mettre en lumière les conséquences particulièrement graves que peuvent avoir les nominations partisans dans ce domaine.

Quand la société tout entière s'indigne, l'opposition n'a pas intérêt à verser dans la surenchère. Dans l'affaire des subventions aux écoles privées juives, Bernard Landry a eu l'heureux réflexe de ne pas jeter d'huile sur le feu. Pauline Marois a bien réclamé la démission du ministre de l'Éducation, mais c'était pour l'ensemble de son œuvre.

L'automne dernier, l'entourage de M. Landry se plaignait avec une constance frisant la paranoïa de l'intérêt des médias pour les chicanes au PQ et la contestation du leadership de son chef. À l'entendre, tout le monde voulait sa peau.

Voilà maintenant des semaines que plus personne ne parle du congrès de juin prochain et du vote de confiance auquel M. Landry devra se soumettre. La dernière fois qu'on y a fait allusion, c'était pour évoquer la lune de miel entre M. Landry et Gilles Ducesse en République dominicaine.

Pour la première fois depuis des lustres, un conseil national du PQ s'annonce relativement tranquille. Il est vrai qu'il reste encore deux semaines avant le rendez-vous de Trois-Rivières. Pour un parti aussi imaginaire, cela laisse amplement de temps pour scénariser un nouveau psychodrame, mais il demeure qu'un certain calme semble s'installer.

Les malheurs du gouvernement Charest n'y sont évidemment pas étrangers. En décembre dernier, un sondage Léger Marketing laissait entrevoir des jours difficiles au PQ si M. Landry devenait chef. Face à Jean Charest, tous les aspirants à sa succession auraient fait mieux que lui. Avant même l'affaire des écoles privées juives, les sondages internes du PQ, généralement fiables, lui accordaient dix points d'avance. Dans ce nouveau contexte, la question du leadership se pose évidemment avec moins d'acuité.

À Trois-Rivières, il faut s'attendre à ce que M. Landry insiste longuement sur la turpitude des libéraux plutôt que de s'engager à nouveau sur le terrain marécageux de l'échéancier référendaire, comme il l'avait si maladroitement fait à Sherbrooke en octobre dernier.

Au moment où les assemblées pour le choix des délégués au congrès de juin se multiplient dans les comités — il y en aura 23 en fin de semaine —, M. Landry a reçu un appui de taille dans ce débat. Dans le dernier numéro du journal *Le Québécois*, Jacques Parizeau invite les militants péquistes à un pragmatisme dans des termes que M. Landry lui-même n'aurait jamais osé utiliser.

«On met décidément trop l'accent sur la date du référendum», écrit M. Parizeau. Logiquement, il devrait être appelé quand les souverainistes auront repris le pouvoir, seront prêts, et que le moment sera propice.» Même Lucien Bouchard aurait pu dire cela sans hésiter.

Tout indique qu'au congrès de juin, le débat se soldera par un compromis prévoyant la tenue d'un référendum «le plus tôt possible dans le prochain mandat», ce qui pourrait satisfaire ceux qui craignent de voir le référendum reporté aux calendes grecques tout en laissant une porte de sortie à M. Landry s'il en arrivait à la conclusion que la partie n'est pas jouable.

Tout cela a renforcé chez lui le sentiment qu'un appui satisfaisant au congrès de juin, disons 80 % des délégués, est à sa portée. Celui qui serait son plus dangereux rival, Gilles Ducesse, peu pressé de quitter Ottawa, est actuellement son plus fervent partisan. François Legault n'a pas intérêt à provoquer une course qu'il perdrait contre le chef du Bloc et, à elle seule, Pauline Marois n'est pas en mesure de renverser M. Landry.

Le ralliement de Guy Chevrette, qui est son candidat à la première vice-présidence, constitue aussi un précieux atout dans la préparation du congrès, même s'il peut difficilement prétendre incarner la relève.

D'ici là, M. Landry est néanmoins condamné à la tolérance envers les tribulations et les ambitions. Dans la mesure du possible, il devra également éviter les débats susceptibles de créer des tensions inutiles au sein du parti et du caucus. Ceux qui aiment réfléchir à voix haute devraient profiter de quelques mois qu'il leur reste. En effet, une fois le congrès derrière lui, M. Landry ne tardera pas à siffler la fin de la récréation.

## Rectificatif

Dans ma chronique de jeudi, j'ai écrit que Denis Paradis avait été battu aux dernières élections fédérales. C'était évidemment une erreur. J'aurais dû écrire que le Bloc québécois a obtenu plus de voix que les libéraux dans la partie du comté fédéral de Brome-Missisquoi qui recoupe celui d'Orford au niveau provincial, représenté par le ministre de l'Éducation, Pierre Reid. M. Paradis a déjà assez d'avoir perdu son ministère sans qu'on lui enlève aussi son comté. Mes excuses.

mdavid@ledevoir.com



La cour de triage du CN qui fait tant parler.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Devoir

## É D I T O R I A L

## Mirage en Irak

Le quart de la population irakienne sera dans l'impossibilité de voter. Sur les affiches des divers partis, les noms des candidats n'ont pas été imprimés. Des chiites ont pris la direction de Damas, en Syrie, pour glisser leurs bulletins dans les urnes. Des sunnites les imiteront, mais à Amman, en Jordanie. Ces élections ont tout du trompe-l'œil.

**A**u cours des trois dernières semaines, pas une journée ne s'est écoulée sans que des bureaux de vote soient attaqués et que des employés de la commission électorale soient assassinés. Cette offensive tous azimuts est le fait d'Abou Moussab al-Zarqawi, qui juge que toute participation au scrutin relève de l'apostasie, la démocratie étant une conception avant tout occidentale, donc infidèle, de la politique. Opposant fanatique au processus mis en branle, al-Zarqawi a promis de tuer toute personne qui portera la marque de «la trahison». Demain, les personnes feront leur choix en trempant un doigt dans l'encrier. Le problème? L'encre ne disparaîtra pas avant trois jours.

Dans ce contexte où l'insécurité domine, on comprendra que des milliers de personnes préféreraient rester chez elles. Mais voilà, cette insécurité est concentrée dans les provinces où les sunnites sont majoritaires. Lorsque, à ce climat de violence, on ajoute les retraits de bien des candidats et des formations sunnites, on peut s'attendre à ce que la représentation de cette communauté au sein de la future assemblée provisoire soit bien inférieure à son poids démographique.

Outre l'insécurité, ces élections se sont caractérisées par l'absence de débats. Dans le Kurdistan irakien ainsi que dans le sud, des assemblées ont bel et bien eu lieu, mais à des fins davantage pédagogiques que politiques. En effet, ces réunions ont été organisées pour expliquer le but du vote. Sans plus. Toujours est-il que, faute de débats à l'échelle nationale, la majorité des Irakiens, Kurdes exceptés, croient qu'ils vont élire... un président! Ce constat est le résultat d'un sondage mené par le Center for Strategic and International Studies. Il en dit long sur la confusion qui règne.

Ces élections, on peut prédire que les Kurdes en seront les principaux bénéficiaires. Après des années de lutte parfois sanglante, les deux partis dominants ont enterré la hache de guerre avant de s'entendre sur une liste unique. Qui plus est, les dirigeants de ces formations ont profité du calme relatif qui distingue les trois provinces où les Kurdes sont concentrés pour préciser l'objectif du rendez-vous de demain.

Le travail accompli par les responsables kurdes a été si efficace qu'il est plus que probable que le nombre de sièges dont ils hériteront au sein de l'assemblée provisoire se situera entre 70 et 90 sur les 275 à pourvoir. Lorsqu'on songe à la complexité du bulletin — au-delà de 100 entrées —, il est quasi certain que le bloc kurde sera un des deux blocs les plus puissants. Suffisamment pour défendre bec et ongles ses revendications.

Fortes de l'unité qui existe dans leur camp, les leaders kurdes ont réussi à accompagner le vote de demain d'un référendum officieux mais non officiel. Sur le bulletin, on a imprimé la question suivante: «Que souhaitez-vous? Que le Kurdistan fasse partie de l'Irak? Ou que le Kurdistan soit indépendant?» On se souviendra qu'avant Noël, 1,7 million de Kurdes avaient signé une pétition en faveur de la sécession.

Autant le vote kurde a une valeur nationale, autant le vote des sunnites et des chiites est empreint de religiosité. Chacune des personnes rattachées à ces univers musulmans va choisir en fonction de sa confession, à la condition évidemment qu'elle puisse exercer son droit. En toute logique, cela se soldera par une exacerbation des différends théologiques qui annonce des lendemains sanglants. Soulignons au passage que le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, vient de confier que, selon les analyses du Pentagone, les violences vont encore se poursuivre pendant des mois.

Ainsi donc, après-demain, une assemblée provisoire sera formée. Dans un premier temps, elle devra choisir un président, deux vice-présidents et surtout un premier ministre. Au vu des événements des dernières semaines et de l'extrême complexité du vote de demain, il est clair que la légitimité du futur gouvernement sera fort mince. Et ce, parce que tous les acteurs concernés, à l'exception de certains sunnites, ont voulu ce scrutin. Toutes les étapes du mécanisme ayant été bâclées, la suite des choses ne pourra être que bancale. C'est d'ailleurs à se demander si l'année ne se terminera pas par une guerre civile.

Serge Truffaut

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## L E T T R E S

## Lumière sur les commandites

Le jugement du scandale des commandites doit être réalisé de façon à ce que nous fassions la lumière sur cette question de la façon la plus véridique possible en utilisant le moins possible les ressources financières des citoyens.

L'objectivité n'existe pas! L'être humain, de par sa nature, est toujours subjectif même s'il tente d'être le plus objectif possible. Le fait qu'un juge exprime son désarroi publiquement devant des détails qui concernent une enquête publique n'empêche en rien son «objectivité» dans l'établissement global de son jugement. Il s'agit d'une enquête publique, et les citoyens ont le droit de savoir comment celle-ci se développe. Si, au premier abord, les commentaires du juge Gomery semblent être un précédent, c'est peut-être parce que jamais un tel abus des ressources financières des citoyens n'avait été commis.

Changer de juge serait un gaspillage de temps et d'énergie. Laissons au juge John Gomery l'occasion de finir son travail afin que nous puissions enfin connaître la vérité et tourner la page.

Opter pour un autre juge nous mènerait également à un autre dilemme: diminuer la qualité du jugement en continuant avec un autre juge ou gaspiller encore plus l'argent des citoyens en recommençant le jugement au complet. Dans les deux cas, cela est tout à l'avantage des personnes potentiellement coupables, qui pourraient ainsi cacher des détails incriminants à leur sujet ou retarder le jugement dans un but politique, par exemple d'éventuelles élections. Serait-ce le plan de ces avocats qui cherchent à discréditer le juge Gomery?

Je n'avais jamais sincèrement pensé que Jean Chrétien était coupable dans cette affaire. L'attitude de ses avocats me laisse désormais

perplexe. Aurait-il des éléments incriminants à cacher pour ainsi détourner le jugement en cherchant à discréditer le juge John Gomery?  
Geneviève Fiset  
Hamilton, le 27 janvier 2005

## Une publicité dangereuse

J'ai d'abord pensé attendre que ça passe, que ça finisse. Mais comme je revois régulièrement cette publicité et que je ressens la même colère, j'ai décidé d'écrire.

Je ne comprends pas ce qu'il y a derrière cette image d'une femme très, très mince qui se dépêche à sauter de son père-personne en disant: «Faut que j'maigrisse!» D'où doit-elle maigrir, exactement? Des lobes d'oreilles? Lui avez-vous vu les jambes? Que restera-t-il d'elle si elle maigrir, cette femme qui ne doit pas faire 110 livres? L'avez-vous vue? Savez-vous ce que vous faites en montrant une personne qui n'a pas une once en trop s'agiter en s'inquiétant du poids à perdre? Je m'adresse à vous, les responsables de cette publicité! À vous, les gens de Club Piscine Fitness!

Par tout au Québec, nous nous battons contre les problèmes d'anorexie et de boulimie. N'êtes-vous donc pas au courant? Je ne travaille pourtant pas dans un centre hospitalier ou spécialisé en alimentation. Je suis directrice artistique dans une école de théâtre et je dois sans cesse convaincre les jeunes femmes que leur corps est beau quand il est en santé. C'est tout. Je ne vous reproche certainement pas de vouloir nous encourager à faire de l'exercice. Mais je peux vous garantir que vous nuisez plus qu'autre chose. Et surtout — et ça, c'est un argument que vous devriez mieux comprendre parce qu'il est d'ordre financier —, vous vous coupez d'une clientèle importante, soucieuse de son apparence et de sa santé mais qui n'est pas encore tombée dans la névrose

collective dans laquelle vous nous enfoncez.  
Denise Guilbault  
Directrice artistique  
École nationale de théâtre du Canada  
Montréal, le 26 janvier 2005

## Préjugés envers les Juifs

J'ai un préjugé favorable à l'endroit des Juifs. Pour moi, un Juif, c'est un paysan de l'Ukraine qui joue du violon sur son toit et qui chante une ritournelle en yiddish. C'est aussi un jeune homme pauvre vêtu du chandail du Canadien de Montréal qui joue au hockey en bottines sur la rue Saint-Urbain, qui a trois boulots pour joindre les deux bouts et dont la moitié des membres de la famille ont péri dans les camps de la mort nazis, versions modernes de l'enfer...

On célébrait cette semaine le 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp de la mort d'Auschwitz. Ce qui fait horreur, dans l'Holocauste, c'est cette haine froide, industrielle, quasi scientifique, où tout intervient pour banaliser l'injustifiable. C'est cette manie de tout classer, des lunettes jusqu'aux cheveux. C'est celui qui ne se croit pas coupable parce qu'il ne fait qu'obéir aux ordres. Ce sont des convoyeurs, des charniers, de la viande, tout ça parce qu'un petit caporal teuton, artiste raté qui se recycla en homme politique, avait été porté au pouvoir en véhiculant la haine des Juifs et en promettant de rendre l'Allemagne aux Allemands.

Le «grand» barde germanique reprochait aux Juifs d'être riches, cosmopolites, apatrides et libéraux, colportant les idées de la décadence et le métissage des races. Tout ce tissu d'âneries finit par devenir la planification d'un génocide.

Cela devrait nous porter à être vigilants envers ces individus qui, de façon insidieuse, continuent de propager l'antisémitisme  
Gaëtan Bouchard  
Trois-Rivières, le 24 janvier 2005

## REVUE DE PRESSE

## Insultes et dilemmes autour du MECMS

Antoine Robitaille

Le débat sur le mariage entre conjoints de même sexe (MECMS) suscite assurément plus de débats dans le ROC qu'au Québec.

«Une insulte honteuse»: tel était le titre de l'éditorial principal du *National Post* hier. Quelle insulte? Le premier ministre Paul Martin a qualifié de «profilage racial» une récente offensive publicitaire du chef Stephen Harper auprès des communautés ethniques du pays, notamment les sikhs de la Colombie-Britannique et les Tamouls de Toronto. Harper tente de promouvoir son refus du mariage homosexuel auprès de ces communautés qui, souvent, sont «plus conservatrices sur les questions sociales que le reste d'entre nous». Martin a déclaré que les publicités du PC «constituent une tentative de faire de la discrimination sur la base de la nationalité». Le *Post* considère cette attaque du chef libéral comme étant d'autant plus hypocrite qu'une «grande partie du succès des libéraux aux dernières élections repose sur leur monopole dans les circonscriptions ethniques et urbaines».

Le *Post* note que les accusations de Martin, proférées derrière des portes closes, ont vite été reprises sur la place publique par d'autres libéraux. Par exemple, le ministre de l'Immigration, Joe Volpe, a annoncé aux reporters que les immigrants récents ont été «insultés» par ces publicités, lesquelles démontreraient que les conservateurs ont une «compréhension bien imparfaite» des dynamiques socioculturelles du pays. Selon le *Post*, ce sont là les propos habituels d'un parti dont l'ex-ministre de l'Immigration avait déclaré que le Parti de l'Alliance canadienne était peuplé de «négalionnistes, de racistes et de gens bornés». Nulle surprise ici: les libéraux reviennent tout simplement à leur stratégie de la démonstration: «dépeindre les conservateurs comme des gens intolérants». Quelle duplicité, s'indigne le *Post*: «Élections après élections, les

libéraux monopolisent le vote ethnique [sic] en accordant des millions aux projets multiculturels, co-optant n'importe quel leader ethnique et infléchant les lois sur l'immigration pour récompenser leurs amis.» A tout prendre, estime le *Post*, l'approche de Stephen Harper est plus avisée. En effet, plutôt que «d'acheter les circonscriptions multiculturelles en distribuant les faveurs et les chèques, il fait appel à eux sur une question de politique publique. En d'autres termes, il les traite comme des électeurs intelligents et indépendants plutôt que comme des rognons anonymes d'une machine électorale bien huilée ou des gens prêts à être expédiés en autobus à des événements électoraux dès qu'un organisateur en donne l'ordre. Dites-nous, laquelle des deux approches est la plus susceptible d'«insulter» les immigrants?»

Dans le ROC, l'Alberta est la province qui clame le plus ouvertement les vertus du mariage traditionnel, «mais c'est en même temps celle qui a le plus haut taux de divorce de tout le pays», notait Rick Bell, du *Calgary Sun*, hier. Paradoxe intéressant, tout comme les hésitations et ambiguïtés d'un député local, le conservateur Jim Prentice, de Calgary-Centre, qui a failli remporter la chefferie du parti et qui va probablement voter en faveur du MECMS à la Chambre des communes.

Bell dit ne pas tout comprendre de la position de Prentice, qui se décrit pourtant lui-même comme un «presbytérien pratiquant». Il lui a donc passé un coup de fil. Et Prentice lui a expliqué qu'il avait consulté à peu près tout ce qui bouge dans sa circonscription, notamment les religieux et les représentants de la communauté homosexuelle. Sans oublier «les hétérosexuels, les militants de gauche et de droite et les indécis». Le député a même organisé une consultation pu-

blique où 150 citoyens se sont présentés pour exposer leurs arguments. «Certains se sont même affrontés assez durement. Quelques larmes ont coulé. Toutefois, personne n'a été blessé, et on ne fait état d'aucune manifestation de violence idéologique.»

## La presse



## du Canada

Prentice a lu et relu le jugement de la Cour suprême. Il penche vers un vote favorable, contre l'avis général du parti de Stephen Harper. Mais il ne s'engagera à rien tant qu'il n'aura pas lui-même vu le projet de loi du premier ministre. Prentice, pour décider, veut des garanties. «Il tient à ce que les groupes religieux ne soient pas forcés d'unir les couples de même sexe.» Aussi, il ne voudrait pas que «les fonctionnaires appelés à bénir les mariages civils soient contraints de présider à des cérémonies séculières pour les couples de même sexe si cela va à l'encontre de leurs croyances». Selon Prentice, il ne faut surtout pas que la notion de liberté religieuse soit bafouée. Bell souligne que, pourtant, le ministre fédéral de la Justice, Irwin Cotler, a clairement dit que le projet de loi ne contraindrait aucune religion. Dans le domaine fiscal, c'est un «conservateur», note Bell, c'est-à-dire qu'il souhaite que les budgets soient équilibrés et que l'Etat ne s'imisce pas trop dans l'économie. Mais sur le plan social, «il est plus proche du consensus canadien de centre-gauche».

Bell souligne que le député est plongé dans un grand dilemme: «Je suis un chrétien, et il est important pour moi de regarder le monde selon cette perspective. Mais en même temps, j'ai passé ma vie à pratiquer le droit en me battant pour faire respecter les droits des individus et des minorités.» Autrement dit, note Bell, le député est aussi partagé que sa circonscription, dans laquelle un secteur — où l'université est située — est plutôt ouvert au MECMS tandis que les autres parties plus éloignées du centre y sont plutôt opposées.

S'il vote en faveur du MECMS, Prentice craint-il

## IDÉES

LE DÉBAT SUR LA LAÏCITÉ

## L'école laïque face à l'héritage juif

WILLIAM KRIEF

Montréal, arrondissement Saint-Laurent

**D**e sainte Anne à saint Zotique, tous les saints catholiques balisent le paysage d'un Québec désormais laïque. Personne ne s'en choquerait, et il n'y a pas à s'en choquer. À l'instar de nombreux pays devenus laïques, le Québec offre un visage qui témoigne de son histoire, de ses origines culturelles. Ce visage est simplement sa trace propre sur la terre des Premières Nations.

Loin de moi ici l'idée de critiquer un tel état de fait. Il faut comprendre que la laïcité au Québec est encore toute imprégnée de son passé religieux. Il faut sans doute, pour en avoir conscience, n'être pas chrétien. J'ai entendu à l'occasion des fêtes de fin d'année de nombreux témoignages radiophoniques montrant que Noël était une fête désormais fêtée par tous, donc laïque.

De même, d'autres traits culturels ayant accompagné historiquement la vie catholique ont survécu à ce qu'on pourrait appeler la déchristianisation des institutions et des mœurs pour se retrouver dans ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la société laïque. Au point où l'éducation civique laïque fait appel, inconsciemment ou consciemment, à des notions chrétiennes souvent qualifiées par les ci-devant chrétiens d'héritage judéo-chrétien.

Pour les Québécois juifs, cependant, cet héritage n'est le plus souvent presque pas «judéo» et est plutôt perçu comme totalement chrétien: qu'il s'agisse des pratiques alimentaires, de la conception de la famille ou de l'attitude face à ce qu'on appelle communément «la religion», les Juifs — religieux ou pas — restent attachés à un faisceau d'attitudes culturelles qui peuvent paraître bizarres à d'autres.

## Tenir à son héritage

Il serait regrettable qu'on puisse se demander si les Juifs «ont raison» — ou pas — de tenir à cet héritage spécifique auquel ils tiennent quelle que soit leur situation dans le spectre qui s'étend continuellement du monde religieux au monde laïque. Le fait de tenir à cet héritage, lequel n'est pas que religieux, bien qu'ancré dans le religieux, suppose sinon un contenu éducatif juif, du moins la possibilité de ne pas exposer les enfants à la dissolution de cet héritage par assimilation.

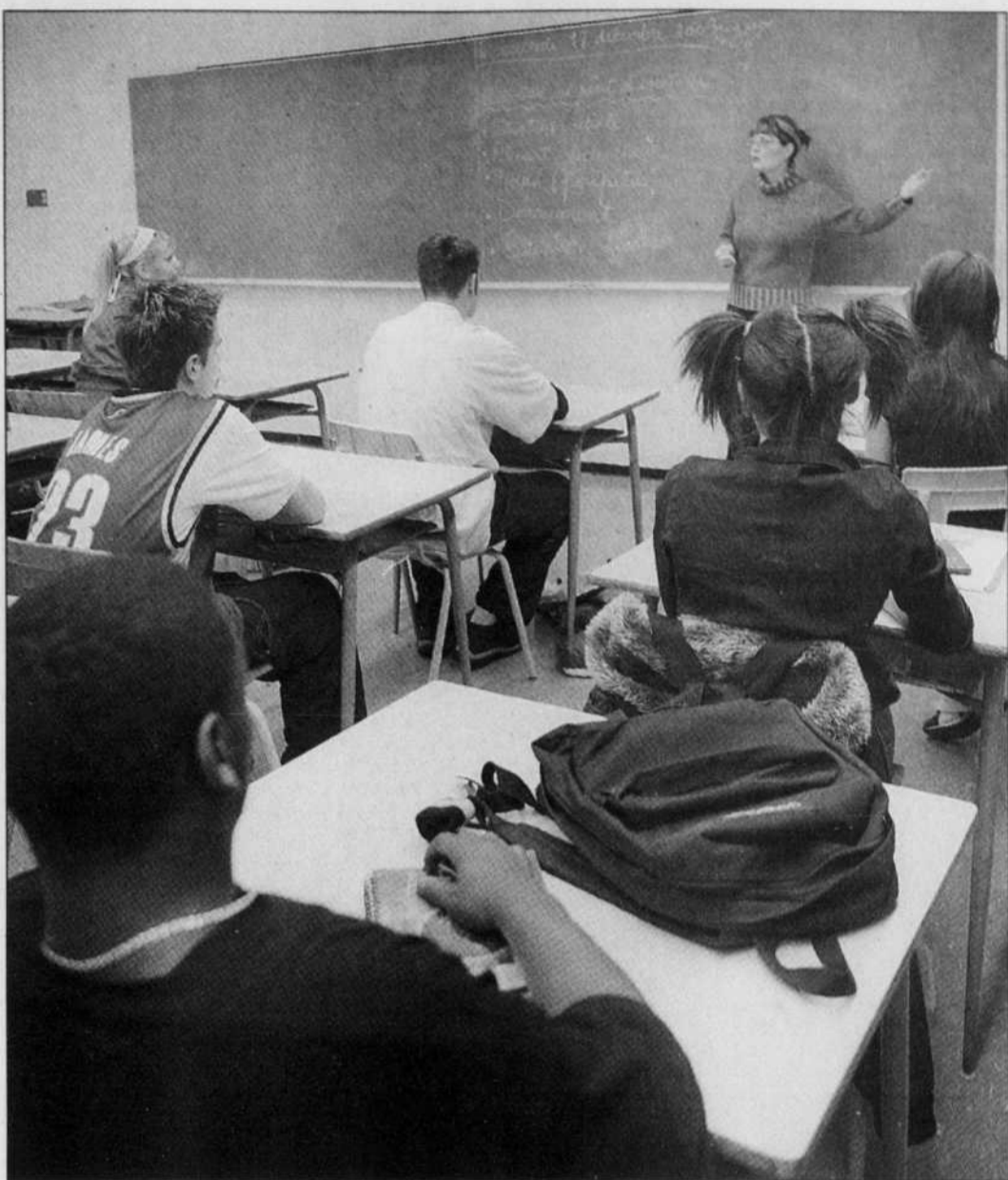
Il est capital de bien comprendre ce qui distingue les mots «intégration» et «assimilation». Je dis cela parce que j'ai entendu, au sujet du statut des écoles juives, de nombreuses réactions selon lesquelles les «Canadiens juifs résidant au Québec» [...] ne s'intègrent pas, ne seraient pas intégrés, ne feraient pas l'effort de s'intégrer.

Certes, vous ne verrez pas un juif hassidique manger des fèves au lard ou ouvrir son magasin le samedi, autrement dit s'assimiler aux pratiques courantes de la population. Certes, vous verrez le Juif le plus éloigné qui soit de sa religion tenir à la circonscription de ses fils et vous pourrez en déduire, sinon une volonté de pratiquer, du moins une réticence à l'assimilation.

Un Juif non intégré, en revanche, serait celui qui ne reconnaîtrait ni la loi ni les institutions du pays. Et, hormis les délinquants, lesquels peuvent exister dans tout groupe social, les Juifs sont respectueux des institutions comme des lois de leur pays: il serait ridiculement facile d'en faire la démonstration.

Quand on comprend bien cette différence entre «intégration» et «assimilation», on peut s'approcher de ce que, souvent, les nations ont appelé le «problème juif» et que, politiquement, certaines nations appellent aujourd'hui le «problème israélien».

Au sujet d'Israël, il n'est plus rare d'entendre parler d'apartheid, de racisme, de refus obstiné d'un État unique regroupant Juifs et Arabes, etc. Que si-



JACQUES GRENIER ARCHIVES LE DEVOIR

Le souhait des parents juifs québécois est de pouvoir inscrire leurs enfants à une école publique ne les exposant pas à perdre leur spécificité.

gnifie le fait que concéder le «droit du retour des Palestiniens en Israël» revient à l'élimination de l'État juif, sinon que la disparition des Juifs aurait lieu cette fois par assimilation — l'autre méthode, savoir la destruction n'ayant pas réussi?

Mais alors, nous objectera-t-on, les Juifs ont bien survécu dans l'adversité à bien des régimes, à des civilisations même, que craindraient-ils? Une chose est évidente: il y a longtemps qu'en Europe et ailleurs, le «problème juif» aurait disparu si les Juifs s'étaient d'une manière ou d'une autre assimilés en se libérant de cet héritage auquel ils tiennent. [...] Il convient donc de ne pas dire que les Juifs ne s'intègrent pas: ils ne veulent pas s'assimiler, et la loi les autorise à être ainsi.

## De la langue comme de la religion

Après ce long détour, on comprendra mieux pourquoi l'école publique dite laïque ne peut pas répondre au souci de la plupart des parents juifs québécois. Ceux-ci savent qu'en fréquentant une telle école, leurs enfants s'assimileront: leur souhait est donc de pouvoir inscrire leurs enfants à une école publique ne les exposant pas à perdre leur spécificité.

Leur répondre qu'ils n'ont qu'à les envoyer à l'école privée et à payer pour cela, c'est un peu comme si la loi faisait que l'école publique du Québec était de

langue anglaise et qu'il ne fût laissé aux Québécois de souche désirant garder leur spécificité d'autre choix que de créer et de maintenir à leurs frais des écoles privées. [...]

Il est bien évident que la langue n'est pas seulement une matière comme les autres. C'est le véhicule de toutes les pensées, de la culture dans ce qu'elle a de plus diffus et de plus indéfinissable. C'est pourquoi j'ai choisi cette analogie. Mais je l'ai aussi choisie pour tenter d'expliquer qu'il y a un contenu juif qui se trouve pratiquement dissocié de ce qu'on a coutume d'appeler le «religieux» et qui ne peut se résumer à l'enseignement de matières religieuses à option, de même que l'enseignement du français optionnel ne pourrait pas résoudre le problème des Québécois de souche face à l'hypothèse imaginaire d'une école publique anglaise.

Pour conclure, je dirai que les Juifs du Québec aimeraient bien pouvoir envoyer leurs enfants à l'école publique et gratuite. C'est un fait qu'ils ne peuvent pas s'y résoudre. Est-il vraiment impensable qu'il puisse exister une école publique et gratuite dans laquelle ils pourraient envoyer leurs enfants, tout simplement parce qu'elle ne serait pas en rupture totale avec un héritage auquel ils tiennent? C'est je crois à une telle demande qu'ont voulu accéder les dirigeants actuels. [...]



Denise Bombardier

## Le peuple élu

Il y a ceux qui les voient partout. À les écouter, ceux-ci contrôlèrent le monde. D'autres s'irritent de l'espace public qu'ils occupent. Ils s'en méfient, les soupçonner de solidarité à la limite du tolérable. Cette semaine par exemple, certains ont estimé qu'ils l'ont jouée fort. «Comme toujours, ils en mettent trop», a dit un auditeur à la radio, tout fier d'apporter un bémol à l'émotion autour de la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération d'Auschwitz. Il s'agit des «Juifs», bien sûr, des «Juifs» comme représentation fantasmée d'un peuple qui a bien failli être éradiqué de la Terre n'eût été de la défaite de Hitler et du nazisme.

Pour avoir vécu le début de la semaine en Europe et la fin au Québec, on est à même de constater l'énorme fossé de la réaction des deux côtés de l'Atlantique. Bien sûr, c'est en Europe que s'est déroulé l'innommable. C'est la France qui a collaboré avec le régime hitlérien. C'est dans les pays européens que sévissait l'antisémitisme. C'est là aussi que le même antisémitisme a repris du poil de la bête et a vigileur incontestable sous la poussée de l'islamisme radical. Le «plus jamais ça» inscrit à la porte des camps de la mort est hélas d'actualité avec ces attentats contre des Juifs et des lieux juifs. Ajoutons aussi l'amalgame que nombre de gens se complaisent à faire entre «les Juifs» comme entité monolithique et la politique israélienne de Sharon, hautement critiquable par ailleurs. Parmi les anti-israéliens, nul doute que se camouflent des antisémites qui ne cherchent que des excuses pour accuser «les Juifs», ces fauteurs de trouble.

Il y a un mystère insondable à constater que, chez nous, des gens par ailleurs ni ignorants ni démunis véhiculent une espèce d'antisémitisme larvé. Ce sont des «oui, mais», Auschwitz, «oui, mais» le Darfour. Les chambres à gaz, «oui, mais» les massacres à la machette au Rwanda. Comme si la barbarie subie par d'autres peuples devait affaiblir ou relativiser celle qui s'est abattue sur le peuple juif, que Hitler a réussi à éliminer de moitié avant sa chute.

«Les Juifs ont souffert, oui, mais ils sont devenus para-nazis». C'est un autre bémol très répandu que l'on entend chez les bien-pensants, déguisés en tenants de la nuance psychosociale. Ce sont les mêmes qui crient au complot antifrancophone dès qu'un idiot à la Don Cherry débâtable sur les *French Canadians*. Comment réagirions-nous si, au XX<sup>e</sup> siècle, un des peuples les plus avancés de la planète, sous l'emprise de son Führer, avait voulu éradiquer les Canadiens français au seul titre qu'ils étaient Canadiens français?

Comment peut-on véhiculer les clichés éculés sur les Juifs qui contrôlèrent la presse, le cinéma, les affaires, voire les industries culturelles canadiennes, sous prétexte que quelques personnes d'origine juive se retrouvent à la tête d'organismes publics ou d'entreprises de presse? Pourquoi le lobby juif soulève-t-il plus de méfiance que le lobby des affaires, le lobby homosexuel ou le lobby féministe? Et pourquoi surtout sommes-nous à même de faire la distinction par exemple entre le lobby féministe et les femmes, le lobby homosexuel et les homosexuels, alors que le lobby juif serait indissociable des «Juifs»? Gênant, non?

Plus troublant: la réaction populaire au financement des écoles privées juives s'est enflammée. Le débat, enfin, a existé, et le gouvernement Charest a dû revenir sur sa décision de financer ces écoles. Disons-le clairement: ce financement est inacceptable et l'enseignement religieux devrait se faire en dehors de l'école publique, laquelle, par contre, a la responsabilité de mettre au programme des cours d'histoire religieuse afin de fournir une culture religieuse aux jeunes. Mais la vigueur et la quasi-unanimité à propos du financement des écoles juives nous obligent à nous interroger. Comment se fait-il que le financement à hauteur de millions de dollars d'écoles publiques grecques ou arméniennes laisse l'opinion indifférente?

À croire que les Juifs constituent un peuple élu pour être soupçonné, pour être le bouc émissaire des malheurs et des frustrations des autres peuples. On s'étonne que l'ONU en fasse si peu pour le Darfour, où se meurt une population traquée et exsangue. Mais l'ONU a mis 60 ans avant de commémorer mardi la libération d'Auschwitz et de se recueillir sur les victimes de l'Holocauste. Et Vladimir Poutine a reconnu jeudi, pour la première fois de l'histoire russe, l'existence de l'antisémitisme dans son pays. Et on trouve que «les Juifs» ont du pouvoir et dominent le monde!

denbombardier@videotron.ca

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## Pour en finir avec les clauses dérogatoires en éducation

Déclaration commune des titulaires du prix Condorcet, remis chaque année, depuis 1993, par le Mouvement laïque québécois\*

**D**epuis 1998, les commissions scolaires du Québec ne sont plus confessionnelles. Les établissements scolaires ont cessé d'être en l'an 2000. L'Assemblée nationale a également aboli les postes de sous-ministres catholique et protestant ainsi que les deux comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation. [...]

Ces transformations ne sont pas suffisantes pour faire en sorte que l'école québécoise soit vraiment respectueuse de la diversité québécoise, de la liberté de religion et du droit à l'égalité sans égard aux croyances ou à l'incroyance de chacun. Elles ne sont pas suffisantes pour permettre à l'école québécoise de contribuer comme elle le doit à l'intégration civique et sociale de tous nos enfants à une société québécoise démocratique et laïque.

En effet, l'école publique, à laquelle on interdit pourtant de se donner un projet éducatif à saveur confessionnelle, a toujours l'obligation de dispenser l'enseignement religieux catholique et protestant aux élèves dont les parents en font la demande. En plus de contredire le caractère non confessionnel de l'école, cette disposition de la Loi sur l'instruction publique est une atteinte évidente au droit à l'égalité proclamé pour tous par les chartes (québécoise et canadienne) des droits et libertés.

Le législateur en est conscient puisqu'il a indiqué dans le texte même de la loi sa volonté de déroger aux deux chartes en ce qui a trait à la liberté de religion et au droit à l'égalité. À l'égard de la Charte québécoise, la clause dérogatoire est utilisée à titre per-

pétuel. À l'égard de la Charte canadienne, elle tombera en désuétude en juin 2005, à moins qu'elle ne soit reconduite avant l'échéance. Le gouvernement reconnaît ainsi que la Loi sur l'instruction publique n'est pas conforme aux valeurs fondatrices de notre société démocratique.

## La base de la démocratie

En effet, de toutes les libertés reconnues par la Constitution et par les lois, la liberté de conscience, la liberté de pensée et la liberté de croyance sont les plus fondamentales. Elles constituent la base de toute démocratie. La règle voulant que les décisions collectives se prennent à la majorité n'a de portée légitime que dans la mesure où la liberté de penser et de croire est d'abord garantie à toutes les personnes et à tous les groupes concernés par l'exercice démocratique.

Or la liberté de penser, de croire ou de refuser de croire n'est réelle et complète que si elle s'accompagne du droit à l'égalité. C'est pourquoi ces droits et libertés doivent être protégés par des règles de droit supérieures aux lois ordinaires et qui ne peuvent être modifiées facilement.

Autant il est scandaleux que l'on puisse déroger à la Charte québécoise par un vote à majorité simple et sans délai de péremption, autant il est odieux que les seules dispositions de la Constitution canadienne auxquelles celle-ci permet de déroger par simple mention de la volonté du législateur à cet effet soient précisément celles qui portent sur les droits les plus fondamentaux de la personne humaine. [...]

Que la Constitution canadienne et la Charte québécoise soient critiquables à bien des égards, ce n'est pas une raison pour déroger précisément à ce qu'elles ont de meilleur. Il ne faut surtout pas utiliser leurs défauts pour se justifier de légiférer à l'en-

contre des valeurs démocratiques.

Nous demandons au législateur québécois de modifier la Loi sur l'instruction publique afin d'éliminer tout enseignement religieux confessionnel des programmes d'études sanctionnés par le ministre de l'Éducation de façon à ce qu'elle n'implique plus de privilèges discriminatoires fondés sur la religion et qu'elle devienne conforme aux dispositions les plus fondamentales des deux chartes.

\* Ont signé cette déclaration, dans l'ordre chronologique de réception de leur prix: Micheline Trudel, ex-enseignante de formation morale (1993)

Henry Morgentaler, médecin (1994)

Centrale des syndicats du Québec, par son président en 2004, Réjean Parent (1995)

Louise Laurin, porte-parole de la Coalition pour la déprofessionnalisation scolaire (1996)

Signataires du Refus global, par leur représentant Pierre Gauvreau, dramaturge et artiste (1998)

Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis, par son président Bruno Roy (1999)

Jacques Hébert, ex-sénateur et éditeur (2000)

Mouvement laïque de langue française par son ex-président, Jacques Godbout, journaliste et cinéaste (2002)

Janette Bertrand, dramaturge et écrivaine (2003)

Rodrigue Tremblay, économiste (2004)

(Le titulaire du prix de 1997 était, à titre posthume, l'Institut canadien de Montréal, et celui de 2001, Pierre Bourgault, aujourd'hui décédé.)

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Isabelle Paré (santé) Louise-Madeleine Rioux-Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire); Antoine Robitaille (surnuméraire); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (lecteurs); Léo-René Guimont et Serge Paquin (lecteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier culturel); Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (français), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique) Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre internationale et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélie Buzetti et Manon Cornélius (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avri, Jean de Billy, Marlène Côté, Dave Casseron, Yan Haneel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Marilène Bérubé (secrétaires), LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zemaitis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Castan, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida, INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique Hébert, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Puroy, Germain Haack (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Clotilde Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

# SCIENCES

EN BREF

## Les amants voyageurs

Que les oiseaux migrateurs puissent parcourir d'énormes distances et revenir chaque année au même endroit est déjà suffisamment spectaculaire. Mais serait-il possible qu'un couple, pourtant parti passer l'été dans deux endroits différents, se retrouve l'hiver venu? Pour s'en convaincre, des biologistes britanniques ont d'abord «bagué» des barges à queue noire, un oiseau qui passe l'été en Islande et l'hiver entre les îles britanniques et le nord-ouest du continent. Chaque couple portait à la patte un collier marqué d'un code de couleur différent. Les biologistes ont ensuite lancé un appel aux ornithologues des quatre coins de l'Europe, afin qu'ils leur rapportent leurs observations. La quantité de données pertinentes est faible: il en ressort qu'une majorité de couples, séparés en Europe, se retrouvent ensemble dans leurs quartiers d'été, en Islande. Le fait est suffisamment intrigant pour motiver des recherches futures chez d'autres oiseaux migrateurs.

- Agence Science-Presse

## L'autre meilleur ami de l'homme

L'âne est un compagnon des humains si pratique que presque tous les ânes modernes, où qu'ils soient dans le monde, descendent de seulement deux lignées domestiquées dans le nord-est de l'Afrique il y a 5000 ans. Ce n'est peut-être pas une coïncidence si cette époque est aussi celle de la montée en puissance des sociétés modernes; avec des sociétés plus complexes est venu le besoin d'un commerce plus régulier (les ânes auraient été utilisés pour le transport avant les chameaux et les chevaux).

En comparaison, la vache est, d'une région du globe à l'autre, formidablement diversifiée. Mais les ânes se sont mêlés les uns aux autres tant et tant de fois — et les gens qui les utilisaient comme bêtes de somme les ont sans doute jugés si bien adaptés à la tâche — que les différences se sont estompées. Une équipe de biologistes moléculaires portugais a analysé les gènes d'ânes provenant de 52 pays pour en arriver à cette conclusion. - Agence Science-Presse

## Intoxiqué au café!

Pour commencer la journée du bon pied, rien ne vaut une bonne tasse de café, diriez-vous! Attention, ce petit rituel matinal n'est peut-être pas si inoffensif. Des chercheurs de l'École de médecine de l'Université Johns Hopkins de Baltimore, aux États-Unis, affirment que la dépendance à la caféine doit être maintenant reconnue comme une pathologie. Les chercheurs ont passé en revue de nombreuses études sur cette dépendance et en concluent que l'état de manque — qui peut être induit après une seule tasse par jour! — présente plusieurs symptômes allant des maux de tête à l'irritabilité en passant par la somnolence. Leur étude est parue dans la revue *Psychopharmacology*. Quant au traitement prescrit, on parle de volonté et... d'un bon déca.

- Agence Science-Presse

## Chats et chiens déprimés

Vos toutous filent un mauvais coton? Ils ne sont pas les seuls. De plus en plus d'animaux domestiques sont vus, en Grande-Bretagne, par des vétérinaires qui diagnostiquent de véritables dépressions. Le remède prescrit: les fameux antidépresseurs Prozac et Seroxit! Le porte-parole de la British Small Animal Veterinary Association se fait toutefois rassurant: « Ces antidépresseurs ne sont pas utilisés à outrance. Seulement lorsque les motifs le justifient. » Mais ne sont-ce pas là les mêmes antidépresseurs qui, administrés chez les humains, entraîneraient un risque accru de suicide? Miaowww! - Agence Science-Presse

## Une mouche: deux horloges

Cette petite mouche du vinaigre n'en finira jamais de nous étonner! Seulement cette année, elle a été clonée avec succès, son génome entier a été séquencé et son étude a permis de confirmer une hypothèse vieille de plus de 30 ans selon laquelle deux horloges biologiques dicteraient l'alternance des activités diurnes et nocturnes. Deux équipes de chercheurs, l'une française et l'autre américaine, ont réussi à démontrer que les pics d'activité des mouches — à l'aube et au crépuscule — sont en effet régis par deux groupes de cellules neuronales situés en deux régions distinctes du cerveau, d'où l'idée des deux horloges. Cette découverte ouvre la voie à une meilleure compréhension des comportements complexes — vision, olfaction et sommeil — rencontrés chez d'autres animaux également dépendants de l'alternance jour-nuit.

- Agence Science-Presse

## Le gras fait oublier

Une pierre de plus contre l'alimentation riche en gras: elle ralentit l'apprentissage et cause des pertes de mémoire, du moins chez les rats et les souris. Après huit semaines d'un régime abondant en gras, ces rongeurs prennent plus de temps que leurs congénères mieux alimentés à trouver la sortie d'un labyrinthe et à se souvenir d'une résolution de problème. A qui la faute? Ce serait la présence des triglycérides dans le corps, des molécules similaires au cholestérol et liées à un menu riche en gras. Même le poids n'y est pour rien: il semble que la réduction des triglycérides par un médicament suffise pour améliorer les aptitudes mentales. Un bémol: l'étude portait sur des animaux, elle ne se transpose donc pas automatiquement chez l'humain. Mais les gras trans ont déjà prouvé leur capacité à hausser le taux de cholestérol et de triglycérides chez les humains.

- Agence Science-Presse

## Un coup d'œil virtuel

Si ce qui vous intéresse, c'est plutôt de regarder une personne dans les yeux, une base de données américaine vous offre 3500 possibilités. Il s'agit d'un cours en ligne créé par un pathologiste de l'Université Duke. On peut y étudier l'œil morceau par morceau (cornée, rétine, nerf optique, etc.), sa façon de changer avec le vieillissement, ses maladies, ses larmes... [www.eyepathologist.com](http://www.eyepathologist.com).

- Agence Science-Presse

La Conférence internationale « Biodiversité: science et gouvernance »



FABRIZIO BEMSCH REUTERS

S'il est facile d'assigner partout dans le monde une valeur à une tonne de carbone dans un éventuel marché international d'échanges de permis pour lutter contre le réchauffement du climat, comment créer un étalon économique applicable autant à la disparition d'un ours polaire qu'à celle d'un récif de corail, d'un chimpanzé, d'une sous-espèce de maïs ou d'un baobab?

# Action ou connaissance?

À Paris, les scientifiques se sont entendus sur la création d'un groupe mondial d'experts sur la biodiversité

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La Conférence internationale « Biodiversité: science et gouvernance » s'est conclue hier à Paris sans avoir tranché entre les deux principaux ordres de priorité proposés: action ou connaissance. Les scientifiques du monde entier ont toutefois fait consensus en faveur de la mise en place de la création d'un groupe mondial d'experts sur la biodiversité, sur le modèle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC-IPCC).

Ce groupe d'experts, créé en 1998, a produit trois importants rapports sur l'évolution du climat qui ont servi à réunir les gouvernements autour des objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) du protocole de Kyoto.

La proposition lancée lundi par le président français Jacques Chirac et reprise durant la plénière finale par le porte-parole du comité scientifique de la conférence, Michel Loreau, préconise un groupe d'experts qui aurait pour mandat de synthétiser les connaissances acquises partout dans le monde, de fournir aux décideurs une information scientifiquement validée et d'appuyer les négociations internationales et les politiques publiques par des analyses rigoureuses.

Quant aux politiques présents à cette conférence, qui regroupait quelque 1200 participants, ils ont convenu d'étudier l'idée d'un groupe d'experts d'ici la prochaine conférence des parties signataires de la Convention sur la diversité biologique, signée à Rio en 1992. Cette rencontre des parties aura lieu au Brésil en 2006.

La Grande-Bretagne, par la voix de son porte-parole, Elliott Morley, a appuyé cette proposition que le premier ministre britannique, Tony Blair, inscrira à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du G8.

Le porte-parole de la France, le ministre de la Recherche, François d'Aubert, a appuyé cette stratégie et déclaré dans le discours de clôture que « la France participera à l'étude du dossier et aux concertations internationales qu'il exige. Elle y contribuera par des experts et des moyens et souhaiterait aussi que toutes les parties prenantes y participent. »

La proposition devrait cependant faire difficulté au niveau du G8 car les États-Unis ont refusé à l'époque de signer la Convention de Rio sur la biodiversité, pourtant ratifiée par 188 pays. La mise en commun des efforts de la France et de la Gran-

de-Bretagne sera d'autant plus déterminante que l'Appel de Paris, lancé par les scientifiques, vise clairement les États-Unis car il réclame la création d'un groupe d'experts regroupant « toutes les parties prenantes » au dossier.

Cette nuance vise aussi à intégrer à un éventuel groupe d'experts des organismes comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui maintient à jour la liste internationale des espèces en danger.

Mais ce travail d'élaboration d'une stratégie de validation et de diffusion des connaissances ne doit pas ralentir le tempo des mesures que chaque pays s'est engagé, au Sommet de Johannesburg en 2002, à mettre en place d'ici 2010 pour stabiliser à tout le moins, à défaut de réduire l'érosion du capital biologique de la planète.

Selon le bilan scientifique déposé à Paris avant l'ouverture des travaux, le rythme de disparition des espèces vivantes dépasse de 100 à 1000 fois celui du niveau d'extinction historique. Il atteindrait le rythme de la pire extinction massive, celle du permien, survenue il y a 245 millions d'années.

Mais l'idée de créer un groupe d'experts, placé sous l'autorité de l'ONU, et celle de passer à l'action par des protocoles définissant des règles avant l'échéance de 2010, ont été l'objet de multiples résistances du côté des gouvernements et de certaines instances internationales, responsables par exemple de l'un ou l'autre des nombreux traités internationaux qui touchent directement ou indirectement le sort des espèces, comme ceux sur le commerce des animaux, sur l'agriculture, etc.

L'un des principaux obstacles à la mise en marche d'un plan d'action international de protection de la biodiversité, assorti d'objectifs et d'échéances, réside dans l'impossibilité de mettre en place des protocoles qui complèteraient la Convention de Rio à la fois sur la gestion des forêts et sur les écosystèmes marins.

Ces deux grands écosystèmes abritent l'essentiel des espèces de la planète mais les pays, qui se définissent encore comme propriétaires de ces ressources et non pas comme leurs fiduciaires, veulent que les traités internationaux dans ces domaines régissent uniquement les pratiques commerciales sans les assujettir à des règles de conservation.

Chercheurs et gouvernements sont donc obligés de se rabattre sur des expédients comme de tenter d'élaborer une complexe mécanique de prix ou de compensations, qui permettrait de

conférer une valeur monétaire à la disparition de crabes, de lions ou de coraux afin notamment d'indemniser les populations locales aux prises avec leur disparition.

Un tel mécanisme permettrait aussi d'imposer à ceux qui les exploitent ou qui sont responsables du déclin d'espèces ou d'écosystèmes, des droits, des permis ou d'autres mesures qui permettraient au marché d'agir comme régulateur ultime de la conservation.

Mais tout le monde est conscient de la difficulté énorme qu'impose cette stratégie. S'il est facile d'assigner partout dans le monde une valeur à une tonne de carbone dans un éventuel marché international d'échanges de permis pour lutter contre le réchauffement du climat, comment créer un étalon économique applicable autant à la disparition d'un ours polaire qu'à celle d'un récif de corail, d'un chimpanzé, d'une sous-espèce de maïs ou d'un baobab?

Les pays ne s'entendent même pas sur un partage équitable des profits que les multinationales de la pharmacologie tirent, par exemple, du capital génétique des pays en voie de développement. On a même vu des multinationales tenter d'empêcher les agriculteurs d'utiliser sans paiement de droits les souches naturelles d'une souche de riz basmati sous prétexte qu'elle en avait breveté les gènes.

### La propriété intellectuelle

Plusieurs chercheurs réunis à Paris ont soutenu qu'on devrait créer un régime de propriété foncière applicable au capital génétique et revoir en conséquence tout le dossier de la propriété intellectuelle pour en limiter l'application aux inventions véritables, pas à la codification d'espèces ou de gènes que personne n'a inventés mais seulement découverts.

Les OGM, dont la prolifération a donné lieu au seul protocole annexé à la Convention sur la biodiversité, ont aussi drainé beaucoup d'attention. Pierre-Henry Gouyon, de l'Université de Paris-Sud, a soutenu que le débat sur les OGM devrait focaliser sur l'économie et l'écologie plutôt que sur la sécurité alimentaire.

Après avoir insisté sur l'application du principe de précaution afin d'éviter des contaminations biologiques irréversibles, il a affirmé que les OGM devraient être interdits de production tant que leurs brevets ne sont pas harmonisés à l'échelle mondiale, ce qui signifierait que la communauté internationale devrait préalablement accepter les risques de leur dissémination puisque c'est elle qui en est ultimement la victime potentielle.

Le Devoir  
Avec l'Agence France-Presse